



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

JUN 2 1982

A/37/258
S/15133
28 mai 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-septième session
Points 35 et 59 de la liste préliminaire*
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE
LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-septième année

Lettre datée du 27 mai 1982, adressée au Secrétaire général par la
chargée d'affaires par intérim de la mission permanente du Viet Nam
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la note datée du 25 mai 1982, que le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam a adressée au Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine, pour protester contre les actes de provocation de la Chine dans la région frontalière entre le Viet Nam et la Chine, et de vous prier de bien vouloir faire distribuer la présente lettre ainsi que la note ci-jointe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 35 et 59 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,

Chargée d'affaires par intérim de la mission
permanente de la République socialiste
du Viet Nam auprès de l'Organisation
des Nations Unies,

(Signé) NGUYEN NGOC DUNG

* A/37/50/Rev.1.

Annexe

NOTE ADRESSEE AU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE PAR LE MINISTERE
DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE
DU VIET NAM CONCERNANT LES PROVOCATIONS A LA
FRONTIERE CHINOISE

"Depuis le début de 1982, la partie chinoise a, en maintes occasions, envoyé ses soldats et miliciens endommager le barrage de Thoong Khoang, situé à 500 mètres environ de la frontière en territoire vietnamien, près du point 74, dans le village de Ngoc Khe, district de Trung Khanh (province de Cao Bang).

Le 13 janvier 1982, des douzaines de soldats et de miliciens chinois ont fait sauter 10 mètres du barrage avec quatre charges explosives, ce qui a causé des dommages à l'économie locale. Le 22 avril 1982, un groupe d'éclaireurs chinois s'est infiltré pour reconnaître les lieux, mais ils se sont enfuis lorsqu'ils ont été découverts. Deux jours plus tard, le 24 avril, quelque 300 soldats et miliciens chinois en uniforme ont traversé la frontière et, à l'aide de masses, de barres d'acier et d'explosifs, ont endommagé encore le barrage sur cinq mètres.

Miné par deux fois, le barrage de Thoong Khoang a été sérieusement endommagé, ce qui a causé l'inondation de plus de 60 hectares de terres cultivées, dans le village de Ngoc Khe. Plus grave encore, le 19 mai, alors que la population locale était allée réparer le barrage et lutter contre l'inondation, des soldats chinois ont traversé la frontière et ouvert le feu sur les villageois, blessant deux d'entre eux.

Il s'agit là d'actes de sabotage très brutaux et d'une extrême gravité, qui provoquent l'indignation des populations locales. De même que les actes de provocation et les intrusions armées commis en territoire vietnamien ces derniers temps, ces actes font partie d'un plan de sabotage de l'économie du Viet Nam ourdi par les autorités chinoises; ils entravent les activités de production et la vie quotidienne des populations locales et perpétuent le climat de tension qui règne le long de la frontière avec le Viet Nam.

Le Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam dénonce et condamne fermement ces actes criminels des autorités chinoises et exige qu'elles mettent immédiatement fin à ces actes et prennent des mesures pour qu'ils ne soient pas répétés.

Le peuple vietnamien est décidé à défendre son intégrité territoriale et à protéger la production et les moyens d'existence des habitants des zones frontalières. Les autorités chinoises doivent assumer pleinement la responsabilité de toutes les conséquences de leurs actes criminels."

Hanoi, le 25 mai 1982